

**COMMUNE DE VILLAROGER**  
**PROCES-VERBAL DE LA SEANCE DU CONSEIL MUNICIPAL**

**Le six février deux mille vingt-trois à 18 heures, le Conseil Municipal s'est réuni sous la présidence de Monsieur Alain EMPRIN, Maire de Villaroger, sur la convocation qui leur a été adressée en date du 1er février 2023.**

Etaient présents : Mesdames LIMBARINU Nadine et CREY Marlène, Messieurs CHARDON Maurice, DUBOS Jean-Christophe, EMPRIN Alain, MARMOTTAN Lionel, CERISE Jérôme (*absent excusé jusqu'à 18h35 a donné procuration à MARMOTTAN Lionel*) et VIVET-GROS Alexis (*absent excusé jusqu'à 18h35 a donné procuration à CHARDON Maurice*).

Etaient absents : Madame Mégane BOULANGEAT et Monsieur Frédéric COGEZ

**Monsieur le Maire demande aux membres du Conseil Municipal d'observer une minute de silence en la mémoire de Madame Mireille EMPRIN, conseillère municipale de la commune, décédée le 15 janvier 2023. Les conseillers municipaux observent une minute de silence en mémoire de leur collègue.**

**Le Maire propose au conseil municipal d'élire comme secrétaire de séance Madame Marlène CREY.**

**Monsieur le Maire soumet à l'approbation du conseil municipal le compte-rendu de la séance du lundi 26 décembre 2022 qui est adopté à l'unanimité.**

**DELIBERATION 2023/01 - Subvention à l'école primaire de la GURRAZ**

Monsieur le Maire soumet aux conseillers municipaux une demande de subvention de l'école primaire de la Gurraz pour un séjour de classe découverte aux Issambres (83) en mai 2023 pour un coût par enfant de 587 euros. Le Sou des écoles a accordé une subvention de 150 euros par enfant et la coopérative scolaire a débloqué 30 euros par enfant soit un reste à charge de 407 € par élève.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré à l'unanimité, accorde une subvention de 233 euros par enfant soit 2.563 euros à l'école primaire de la Gurraz pour son séjour de classe découverte. Le reste à charge pour les parents sera de 174 euros par enfant.

**DELIBERATION 2023/02 - Subvention à l'école primaire de Sainte Foy de Tarentaise**

Monsieur le Maire soumet aux conseillers municipaux une demande de subvention de l'école primaire de la Sainte-Foy-de-Tarentaise pour un séjour de classe découverte aux Issambres (83) en juin 2023 pour un coût par enfant de 492 euros. Le Sou des écoles a accordé une subvention de 150 euros par enfant et la coopérative scolaire a débloqué 100 euros par enfant soit un reste à charge de 242 € par élève.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré à l'unanimité, accorde une subvention de 68 euros par enfant soit 748 euros à l'école primaire de Sainte-Foy-de-Tarentaise pour son séjour de classe découverte. Le reste à charge pour les parents sera de 174 euros par enfant.

**DELIBERATION 2023/03 – Droit de préemption : La Bonneville Parcelle A1626**

**DELIBERATION 2023/04 – Droit de préemption : La Roche Parcelle C1882**

**DELIBERATION 2023/05 – Droit de préemption : Le Planay Parcelle D186**

**DELIBERATION 2023/06 – Droit de préemption : Le Planay Parcelle D184 (partiellement)**

Le Conseil Municipal, après en avoir examiné le cadastre et le PLU, après en avoir délibéré et à l'unanimité, ne juge pas utile d'exercer son droit de préemption sur les biens ci-dessus désignés.

**DELIBERATION 2023/07 – Aménagement d'un parking enterré au hameau du PRE - VILLAROGER**

Monsieur le Maire soumet aux conseillers municipaux les honoraires d'architecte du Cabinet M RESORT : 20.000 euros HT (10.000 € HT Permis de construire + 6.000 € HT adaptation technique et économique + 4.000 € Permis de construire modificatif si besoin)

Le conseil municipal, après en avoir délibéré à l'unanimité, approuve les honoraires d'architecte M RESORT et autorise M. le Maire à signer le devis.

### **DELIBERATION 2023/08 – Aménagement d'un parking enterré au hameau du PRÉ - VILLAROGER**

Monsieur le Maire présente à l'assemblée la demande de permis de construire du parking enterré sur deux niveaux du hameau du Pré à Villaroger sur lequel sera implanté la nouvelle gare de téléphérique. Le conseil municipal, après en avoir délibéré à l'unanimité, autorise Monsieur le Maire à déposer le permis de construire.

### **DELIBERATION 2023/09 – Aménagement Télécabine - VILLAROGER**

Monsieur le Maire présente à l'assemblée la demande d'autorisation de défrichage sur 5 parcelles communales supplémentaires à la demande initiale. Le conseil municipal, après en avoir délibéré à l'unanimité, donne son autorisation au défrichage de 5 parcelles communales supplémentaires par rapport à la demande initiale.

### **DELIBERATION 2023/10 – Dévoiement des réseaux du hameau du Pré – Devis bureau ABEST**

Monsieur le Maire présente à l'assemblée le devis du bureau ABEST pour le dévoiement des réseaux HTA, BT, éclairage et pluvial nécessaire au projet de remontée mécanique et parking souterrain au hameau du Pré pour un montant de 28.925 € HT / 34.710 € TTC. Le projet comprendra la coordination avec ENEDIS et la création d'un nouveau poste de transformation lors des travaux de l'année 2023.

Le conseil municipal, après en avoir délibéré à l'unanimité, approuve le devis du bureau ABEST pour un montant de 28.925 € HT / 34.710 € TTC et autorise Monsieur le Maire à le signer.

### **DELIBERATION 2023/11 – Avenant n°1 à la convention commune Val d'Isère- Villaroger- Sainte-Foy - SEEZ**

Monsieur le Maire présente à l'assemblée l'avenant n°1 à la convention constitutive de groupement d'entités adjudicatrices ayant pour objet de désigner la Commune de Val d'Isère comme entité adjudicatrice représentant les communes dans le cadre de la procédure de passation des concessions relatives aux services publics d'eau potable et d'assainissement. Le conseil municipal, après en avoir délibéré, autorise Monsieur le Maire à signer cet avenant n°1.

### **DELIBERATION 2023/12 – Remboursement de frais de mission à un élu**

**Monsieur le Maire se retire, le conseil municipal est présidé par Madame Marlène CREY, 3<sup>e</sup> adjointe au maire.**

Vu les frais engagés par Monsieur le Maire pour assister à des rendez-vous avec la Savoisienn Habitat à Chambéry et la DREAL à Lyon le 27 janvier 2023, le conseil municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité des membres présents, autorise le remboursement de la somme de 84,50 euros à Monsieur le Maire au titre des frais de mission.

**Monsieur le Maire revient dans la salle des séances et reprend la présidence du conseil municipal.**

### **DELIBERATION 2023/13 – Vente mobilier communal**

Le conseil municipal décide à l'unanimité de mettre en vente du matériel de la salle polyvalente. La population sera avertie de cette vente par affichage.

### **DELIBERATION 2023/14 – Occupation du domaine public – Permis de construire LA GURRAZ**

Le Conseil municipal, autorise à l'unanimité, dans le cadre d'un permis de construire dans le village de la GURRAZ, l'occupation temporaire du domaine public par le survol de la toiture mais n'accepte pas le déplacement de la marche existante avec empiètement sur le domaine public.

**Arrivée dans la salle des séances à 18h35 de Messieurs Alexis VIVET-GROS et Jérôme CERISE.**

*Le début du chantier du nouveau parking visiteur de la station du hameau du Pré est prévu pour avril 2024 mais il convient de dévoyer des réseaux dès 2023. Un bâtiment accueillera un espace de consigne et des sanitaires. Un espace débutant sera aménagé au sommet du Plan des violettes.*

**Fin de la séance le lundi 6 février 2023 à 19 heures.**

Le Maire, Alain EMPRIN



La Secrétaire de séance, Marlène CREY

